

NCIALE

an Bureau de Commis-  
sions consistent à  
leurs liquides pour un

ORTE  
e Vice-président  
M. S.-J.-B. ROLLAND

ST KING  
BBITT

ANTIFRICTION)

orte quelle machine

nt composé pour

ntre et autres machi-

me. Donnera parfait

i pour haute vitesse et

RPORATION

ANY MONTREAL  
QUE.

MURS

MANIERE

gelée

d'A-

d'eau

avec

r jus-

nce de

pou-

avec

vous

tenant

ieurs,

TINE,

ARIO

ine

et Plafonds

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec... \$1.00  
Cité de Québec et pays étrangers... \$1.50  
Pour les Sociétaires de la Coopéra-  
tive Fédérée de Québec et de la  
Société des Jardiniers-Maraichers... 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces  
classées, 25 mots, 50 sous par insertion,  
plus un sous par mot additionnel au-dessus  
de 25 mots; minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au  
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de  
la Couronne, (Bâtiment Guilleminette) Québec.  
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

# LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION  
37, DE LA COURONNE,  
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC  
et de la Société des Jardiniers-Maraichers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de  
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-  
ciens et de praticiens agricoles, assistés  
de collaborateurs occasionnels et de corres-  
pondants de diverses institutions agricoles.  
Toute collaboration est soumise au contrôle  
du directeur.

La correspondance concernant la rédac-  
tion doit être adressée au Directeur du "Bul-  
letin de la Ferme", Case postale 129,  
Québec.

Volume XVI—Henri Gagnon, Président

QUÉBEC, LE 24 MAI 1928

Frs. Fleury, Gérant—Numéro 21

## Le besoin général de chaux

Pour amender la plupart des terres de la  
province de Québec

Nous croyons avoir établi, dans notre article de la semaine dernière, la nécessité première de la chaux pour rétablir la fertilité de la plupart des terres qui se trouvent en mauvaises conditions de production en province de Québec.

Il ne faudrait cependant pas être sous l'impression que les terres déficitaires en chaux sont particulières à la province de Québec, et que nous réclamons le mérite de l'avoir découvert. Non, ces terres sont en grande majorité, non seulement dans le Québec, mais encore dans la plupart de toutes les régions de l'est de l'Amérique, et bien d'autres, avant nous, professeurs et agronomes, ont signalé ce fait.

Au sujet de l'emploi de la chaux pour l'amélioration de ces terres, nous lisons ce qui suit dans une étude faite par un professeur éminent du Collège d'Agriculture de Cornell, état de New-York:

"L'emploi de la chaux, sous une forme ou sous une autre, est aujourd'hui reconnu nécessaire pour atteindre la plus haute capacité productive des sols couvrant de grands espaces dans l'état de New-York, et, en fait, dans tous les états de l'est et du centre. Sur les sols réclamant de fortes quantités de chaux, l'emploi de fumier, d'engrais chimiques, et l'amélioration des méthodes de travail du sol seront en grande partie inefficaces dans la production de plus forts rendements des récoltes, à moins que la chaux ne soit appliquée préalablement. Dans des terres semblables, la chaux représente la clef de voûte sur laquelle il sera possible d'élever ce plus fortes récoltes. La valeur de la chaux comme moyen d'amender le sol a été démontrée par maintes expériences sur des parcelles et par d'innombrables champs de démonstration établis dans presque chacune des sections de l'état. Sur les terres les plus acides et les moins productives, l'usage de la chaux a porté le rendement du trèfle, de pratiquement rien à une ou deux tonnes à l'acre, dans nombre de cas. En conséquence, de la meilleure croissance du trèfle, de l'accumulation de l'azote dans le sol, qui en est le résultat, d'autres récoltes de la rotation, même celles qui sont peu sensibles à l'acidité du sol, produisent de beaucoup plus forts rendements".

Nous retrouvons les mêmes données, ou leur équivalent, dans pas moins d'une trentaine d'autres bulletins de différents états de l'union américaine, et ces affirmations sont corroborées par les enseignements du Dr Shutt, de la Ferme expérimentale d'Ottawa et de M. L.-P. Roy, chef de la Grande Culture en Province de Québec, par les travaux du Dr Charron au laboratoire provincial de Saint-Hyacinthe et les expériences effectuées à la Ferme expérimentale du Cap-Rouge.

Pourquoi donc ces données de la science, portées à la connaissance des cultivateurs par publications spéciales, journaux et revues, n'ont-elles pas provoqué un usage plus général des amendements calcaires?

Est-ce que la matière première manque? Mais il y a sur différents points de la province, entre autres près de Roberval, Lac-Saint-Jean, des bancs énormes de calcaires que l'on dirait avoir été déposés là tout exprès par la divine Providence, et des industriels ont mis sur le marché des amendements calcaires de différentes dénominations.

Les agronomes, de leur côté, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour rendre plus populaire l'emploi de la chaux comme amendement du sol.

Et cependant, il faut bien l'avouer, dans bien des paroisses où les amendements calcaires eurent une vogue momentanée, la confiance dans ces produits est aujourd'hui fort basse.

Quant à nous, convaincus de l'excellence de cette méthode d'amendement du sol nous avons résolu d'y consacrer plusieurs articles, afin d'aider, si possible, le Ministère d'Agriculture à faire disparaître les préjugés et à en généraliser l'emploi.

Nous ne croyons pas nous tromper en disant que le taux de transport de ces matières pondéreuses en augmentait jusqu'ici assez le prix pour en restreindre l'emploi. Le Ministère d'Agriculture s'est appliqué à faire disparaître cet obstacle, et il y a pleinement réussi comme on l'a vu la semaine dernière.

Une autre cause de méfiance et de discrédit, ce sont les abus du commerce. N'a-t-on pas vu des revendeurs débiter ce produit, très utile sans doute, mais qui en somme n'est qu'une roche commune, aux prix de 20, 25 et même 30 piastres à la tonne, le faisant passer pour un engrais chimique proprement dit?

Nous examinerons donc, en premier lieu, et nous exposerons d'une manière aussi claire et aussi simple que possible, à la lumière d'une étude remarquable publiée sur ce sujet, il y a déjà plusieurs années, par M. le professeur H. M. Nagant, de l'Institut agricole d'Oka, le rôle de la chaux dans la fertilisation du sol. Nous examinerons ensuite quels sont les moyens à mettre en action pour se procurer les amendements calcaires à des conditions vraiment économiques. Ainsi, il est un fait que le prix de revient de la pierre pulvérisée augmente rapidement avec la finesse par suite du coût élevé des broyeurs perfectionnés et de la forte dépense d'énergie que réclame l'obtention d'un produit très fin. Or, les expériences faites aux Etats-Unis, au cours de ces dernières années, tendent généralement à démontrer qu'un e fet aussi bon et plus durable est obtenu par l'emploi de pierre calcaire moins parfaitement broyée, mais appliquée en doses plus massives. Ce qui donne un autre avantage à ces matériaux moins fins, c'est qu'il est aisé de se les procurer comme sous-produits de carrières faisant le concassage de la pierre destinée à des usages industriels, ou bien encore au moyen de petits pulvérisateurs mobiles exploités par des groupements de cultivateurs, dans les paroisses éloignées de ces carrières, mais où existent des affleurements de pierre à chaux.

### Producteurs de patates certifiées.

Conditions à remplir :

Nous désirons avertir les producteurs de patates certifiées que les demandes pour l'inspection sur pied de leurs récoltes doivent être adressées à l'Inspecteur de District à Ste-Anne de la Pocatière, avant le 15 juin. Notre Service ne peut garantir de faire aucune inspection après cette date, à moins que des conditions exceptionnelles justifient une extension de la limite du temps. Cette demande doit être faite en se servant de la formule ordinaire envoyée à chaque année à nos producteurs; les nouveaux producteurs peuvent se procurer cette formule en écrivant à l'adresse ci-haut mentionnée ou à leur agronome. L'inspection des patates au point de vue de la certification étant une inspection tout-à-fait spéciale, la demande doit être faite même si les cultivateurs font partie du concours de semence; et il ne sera tenu compte que des demandes reçues de la manière décrite ci-dessus.

L'inspection sera faite par un inspecteur de la Division Fédérale de la Botanique, et les producteurs devront être en état de fournir à cet inspecteur tous les renseignements nécessaires pour établir avec certitude que leur semence est de provenance certifiée. Ce travail d'inspection et de certification est, pour cette année, absolument gratuit.

Dans le cas où un producteur aurait fait une demande d'inspection et que, par là suite, pour quelque raison, il n'aurait pas de patates de provenance certifiée à faire inspecter, il devra nous en avertir.

Les inspecteurs pourront donner aux producteurs tous les renseignements supplémentaires qu'ils pourront désirer au sujet des maladies, de l'inspection et de la certification des patates.

B. BARIBEAU,

Inspecteur de District,  
Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

24

24

24